Entente Sportive HANDBALL Hagondange

L'ESH *Section Handball* en lutte contre la Covid 19

Saison 2020/2021

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

FFHANDBALL

Rappel

Depuis le mois de mars 2020, notre pays (et donc notre club) vit au rythme d'une pandémie qui a amené l'État à édicter plusieurs mesures pour garantir la sécurité du pays, des citoyens et endiguer la propagation du virus.

Face à cette crise, le handball, comme d'autres disciplines, a dû s'adapter à ces mesures afin de permettre la continuité d'une pratique dans des conditions de sécurité optimales.

Des référents Covid-19 ont été installés dans chaque ligue et comité pour relayer auprès des clubs les bonnes pratiques et les conduites à tenir au rythme de l'évolution des conditions sanitaires. Dans notre Section, une référente Covid a été nommée… elle sera le relais des informations émanant de la FFHB, de la Ligue Grand Est et du Comité Départemental, auprès de nos différents éducateurs qui seront – quant à eux - en prise directe avec les joueurs.

Le virus reste présent et nous invite à la reprise de toutes nos activités handball, animation, entraînement, rencontre, dans des conditions particulières soumises à adaptation permanente en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des directives de l'État.

Le risque 0 n'existe pas, mais, ensemble, nous nous efforcerons d'installer une rigueur telle, que parents et joueurs évolueront dans un climat le plus apaisé possible.

Pour l'heure toute activité mise en œuvre reste soumise à un protocole sanitaire avec comme principes :

- le maintien de la distanciation physique,
- l'application des gestes barrières,
- la limitation du brassage des publics,
- le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels avant et après toute utilisation,
- l'information, communication, formation des publics, pratiquants, encadrants, dirigeants.

De même, la reprise de notre activité se réfère à la doctrine médicale prescrite par l'État à laquelle s'ajoutent les préconisations de la commission médicale fédérale. Ainsi :

- la participation aux activités nécessite la possession d'une licence. Sans qu'il n'en soit fait obligation, la commission fédérale préconise qu'elle soit sous-tendue par la production d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique, délivré après une visite médicale,
- un questionnaire Covid-19 a été diffusé afin de permettre à chaque licencié d'évaluer son risque personnel d'avoir été contaminé par le Covid-19. Si un doute existe, un avis médical pour la reprise est primordial.

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à ce jour, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Merci de votre compréhension…

Ententte Sportive Handball Hagondange

Les règles de distanciation physique et les gestes barrières doivent s'appliquer même en dehors du terrain !

TOUS RESPONSABLES

QUAND ON SE PROTÈGE, ON PROTÈGE LES AUTRES

SI NOUS VOULONS QUE NOTRE HANDBALL SE JOUE, **JOUONS TOUS LE JEU**

Extrait du Guide de Reprise du Handball, édité par la FFHB

Conformément aux avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique et au *décret n° 2020-1035 du 13 août 2020* modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, la reprise du handball dans toutes ses dimensions est désormais possible : animation, entrainements, matchs amicaux et compétitions officielles. À cela, il convient d'apporter les précisions suivantes.

POINTS DE VIGILANCE

L'attention des encadrants et des pratiquants doit être attirée si :

- le pratiquant ne parvient pas à faire un exercice normalement simple,
- le pratiquant a des courbatures inhabituelles après des exercices simples,
- le pratiquant est essoufflé plus rapidement que d'habitude,
- le pratiquant a la sensation que son cœur bat trop vite ou irrégulièrement,
- le pratiquant a perdu brutalement le goût et/ou l'odorat,
- le pratiquant présente une toux sèche,
- le pratiquant a une fréquence cardiaque anormalement élevée.

L'apparition de ces signes impose l'arrêt immédiat de l'activité du pratiquant et une visite chez le médecin qui jugera de l'opportunité de pratiquer un test de dépistage.

Au moindre doute, il est possible de faire un test RT/PCR, une ordonnance n'étant pas nécessaire.

En cas de fièvre, le pratiquant restera chez lui.

En cas de présence d'un cas avéré de Covid-19 positif, le club a l'obligation d'informer ses pratiquants.

Les réunions de vie associative et les assemblées générales de club peuvent se tenir sans limitation du nombre de personnes et ce, dans la limite de 70 % de la jauge d'accueil maximale de la salle, en appliquant les gestes barrières ainsi que le respect de la distanciation physique.

PROTOCOLE MEDICAL ET HYGIENIQUE

- L'utilisation de matériel personnel est impérative (gourde, serviette, chasuble...).
- Les vestiaires collectifs et les douches sont à nouveau accessibles dans le respect de règles strictes.
- La désinfection des mains, des ballons et de tout matériel utilisé durant les activités (ballons, table de marque, sifflet, etc.) est impérative avant, pendant et après l'activité.
- Tout contact au visage d'un tiers impose la reprise du protocole de désinfection mains et ballons.
- Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements sportifs collectifs.

Entente Sportive Handball Hagondange

Que faire en cas de Covid ?

Si un des membres de l'équipe (joueur ou staff) présente des symptômes Covid-19 :

- isolement et test RT/PCR dans les 24H
- pas d'entraînement de l'équipe dans l'attente du résultat

Si le cas est confirmé :

- isolement de la personne durant 14 jours (ou, selon les cas, jusqu'à 72H après la disparition des symptômes)
- information des autres membres de l'équipe pour que les mesures sanitaires qui s'imposent s'appliquent.

Les cas en contact avec la personne positive sont à rechercher 48 heures avant l'apparition des symptômes.

Si la personne testée positive est asymptomatique, rechercher les personnes ayant eu un contact probable dans les 7 jours précédant le test positif.

L'application StopCovid est fortement conseillée pour permettre de signaler aux participants de l'entrainement la survenue d'un cas.

Il est préconisé de tenir un fichier d'identification horodatée de toutes les personnes ayant pris part à l'activité (joueur, staff, arbitre, accompagnant, public…) afin de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.

Entente Sportive Handball Hagondange

Cas de Covid-19 dans une équipe (joueur ou membre du staff technique)

Dès qu'une personne est symptomatique

1. isolement et test RT / PCR dans les 24 heures

2. pas d'entrainement pour toute l'équipe en attendant le résultat

POUR LE CAS CONFIRMÉ

1. isolement 14 jours minimum ou 72 heures après la disparition des symptômes

2. avis médical indispensable avant la reprise de toute activité sportive, compte tenu de l'attrait particulier de ce virus pour le cœur et les poumons

3. si le médecin traitant l'estime nécessaire : consultation auprès d'un cardiologue du sport

4. au moindre symptôme (difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, fatigue anormale), il faudra reconsulter même après des semaines de « guérison »

5. reprise progressive en intensité et sur la durée

6. pas d'entrainement à 100% d'emblée

POUR LES CAS CONTACTS PROBABLES

(même lieu de vie ou contact en face à face à moins d'un mètre ou dans le même espace confiné pendant plus de 15 minutes) = donc tous ses coéquipiers d'entrainements collectifs, de musculation ainsi que les entraineurs et préparateurs physiques non masqués qui se sont entrainés avec le cas positif :

- dans la période de 2 jours avant la date de début des signes du cas avéré jusqu'à son isolement si le sujet Covid-19 positif est symptomatique

ou

- dans la période de 7 jours avant le prélèvement PCR ayant permis le diagnostic et jusqu'à son isolement si le sujet Covid-19 positif est asymptomatique (dépistage systématique)

1. communiquer cette liste des personnes contacts à la CPAM à l'ARS

2. test RT / PCR de suite (puisqu'on considère que l'équipe est une « famille »)

3. isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé

4. entre les 2 tests (entre J0 et J+7), si toujours asymptomatique, possibilité de conserver une activité physique individuelle isolée à intensité modérée (moins de 80 % de la fréquence cardiaque maximale) sans se rendre sur le lieu d'entrainement habituel = entretien physique

Entente Sportive Handball Hagondange

Il est raisonnable de prévoir, en cas de test RT / PCR positif dans un collectif, un arrêt minimum des entrainements pendant une durée minimale de 7 jours pour les sujets contacts qui ne positiveraient pas leurs tests de contrôle à J+7 et ne présenteront à aucun moment des symptômes.
L'entrainement collectif pour les joueurs indemnes ne pourrait reprendre qu'à J+14 dans le meilleur des cas.

Le référent Covid club est Christine PETRY

- Ses coordonnées :
  - *Portable*
    06 32 39 04 88
  - *Fixe*
    09 66 87 05 36
  - *Mail*
    christine-petry@wanadoo.fr
- Ses fonctions :
  - Trésorière de la Section
  - Accompagnatrice des séniors 1
  - Entraîneur de nos baby-hand
  - Membre du Comité Directeur de l'Entente Sportive

- Lors de toute rencontre, un référent sanitaire doit être désigné.
- Il a pour missions de :
  - s'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
  - s'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur
  - évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives / préventives nécessaires.
  - assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.

Entente Sportive Handball Hagondange

Les référents par équipe seront les entraîneurs

Franck ZORZER

Séniors 1

Greg SANSANO

Séniors 2

Mathieu BARREAU

Séniors 3
Handball détente

Pascal PETRY

Moins de 18 ans

Entente Sportive
HANDBALL
Hagondange

Les référents par équipe seront les entraîneurs

Audrey SANSANO

Moins de 15 ans

Nolann ROCK

Moins de 13 ans

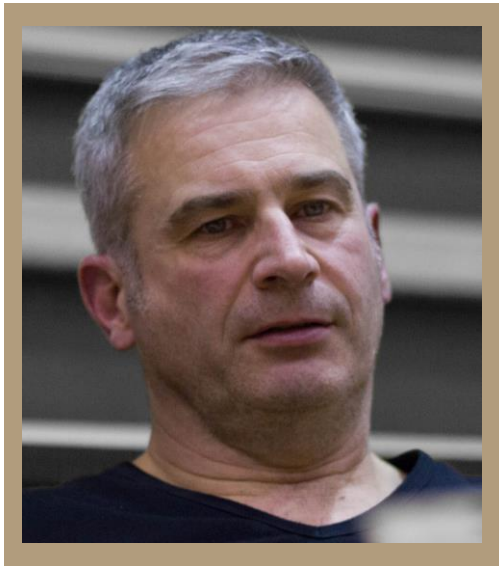

Benoît RUMEAU

Moins de 11 ans
Moins de 09 ans

Christine PETRY

Baby hand

Entente Sportive
HANDBALL
Hagondange

Entraîneurs / entraînements

- Accueil par une entrée unique.
  - Salle Paul LAMM : passage des joueurs par le bureau situé à l'entrée à droite, lavage des mains au lavabo (savon liquide fourni par le club) séchage des mains à l'aide de leur serviette personnelle, puis accès au plateau par la porte latérale du bureau, de façon à éviter les croisements
  - COSEC et salle de la Ballastière : entrée des joueurs par la porte prévue à cet effet puis lavage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique fourni par le club (à raison d'une bouteille à poussoir de solution par entraîneur)
- Obligation de se laver les mains avec du gel ou du savon liquide à l'entrée, pendant (dès que cela est possible) et après l'entrainement.
- Les manifestations de retrouvaille sont prohibées (accolades, bises, poignées de mains, etc…)
- Obligation de venir déjà en tenue de sport.
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces communs, il ne pourra être retiré que lors de la pratique sportive.
- Toutes les personnes en dehors de celles sur le terrain auront pour obligation de porter un masque :
  - Entraineurs, responsable de la table de marque, et l'ensemble des personnes en tribune ou à côté (que ce soit en match ou à l'entrainement)
- Obligation de venir avec sa bouteille d'eau personnelle. Pas de gourde collective.
- Limiter au maximum l'échange de matériel entre les joueurs.
- Laver le ballon avant l'entrainement/match et pendant celui-ci dès que cela est possible.

Entente Sportive HANDBALL Hagondange

Ballons : utilisation / désinfection

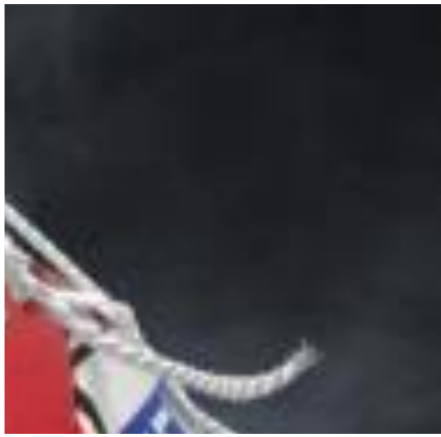

- Responsables des sacs de ballons :
  - Les différents entraîneurs (1 sac par entraîneur – 2 pour l'entraîneur des moins de 11 ans qui seront entraînés 2 jours d'affilée)
- Rangement des ballons :
  - *Principe :* un sac de ballon ayant servi lors d'un entraînement ou d'un match ne peut être réutilisé avant 48h
  - Local 06 : il ne servira qu'à entreposer les ballons des seniors 1 & 2
  - Local 16 : il ne recevra que les ballons des équipes de moins de 15 et 18 ans
  - Local 14 : y seront stockés les ballons des moins de 11 ans, 09 ans et des babys
  - Local 17 : y seront posés les ballons du handball détente
- Nettoyage des ballons :
  - Qui ? chaque joueur, avant l'entraînement, doit pulvériser un ballon entièrement et doit faire de même après l'entraînement avant de reposer son ballon dans le sac
  - Comment ? À l'aide d'une solution hydroalcoolique préparée au préalable (chacun nettoie un ballon)
  - Quand ? Avant le démarrage et à l'issue de l'entraînement ou de la rencontre
- Solution nettoyante :
  - Composition ? DETTOLMEDICAL 4,8% (c'est un antiseptique cutané) dilué avec de l'eau (préconisé par le Docteur Didier EVRARD, Médecin LGEHB - Médecin PEM-PAM)
  - Élaborée par qui ? La référente Covid, assistée des membres du Comité

Entente Sportive Handball Hagondange

Vestiaires collectifs / douches

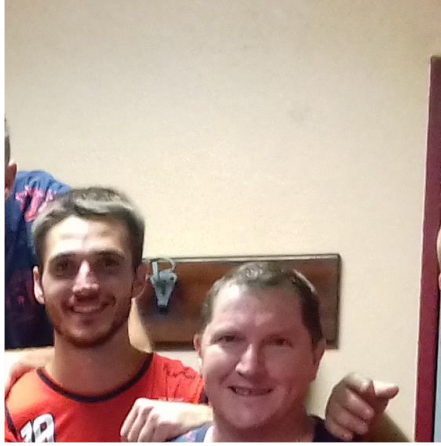

- Les vestiaires collectifs et l'accès aux douches sont autorisés sous réserve de :
  - port du masque obligatoire (sauf sous la douche)
  - respect d'une distanciation physique d'1 mètre
  - matérialisation des espaces individuels

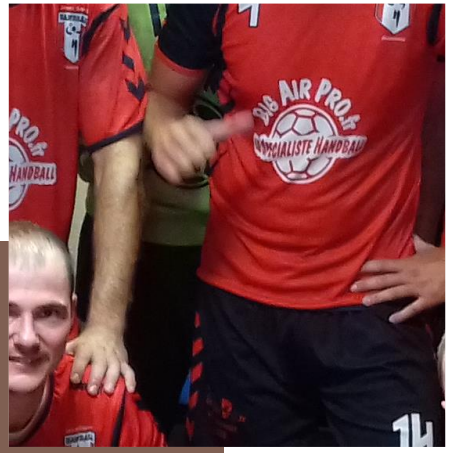

Entente Sportive Handball Hagondange

Spectateurs / parents

- La salle ne disposant que d'une seule porte d'entrée/sortie, la gestion des flux à l'arrivée et au départ sera compliquée. Il conviendra que les publics ne stationnent pas à l'entrée de façon à éviter les contacts prolongés.
- Le placement du public (en tribune) sera aménagé pour garantir la distanciation physique. Il sera demandé aux spectateurs et parents de respecter une distance physique d'1 mètre entre les personnes ou groupes de personnes d'un même foyer.
- Le **port du masque est obligatoire** pour toute personne à partir de l'âge de 11 ans.

Entente Sportive Handball Hagondange

Juges-arbitres et officiels de table

- Les juges-arbitres et les officiels de table doivent se munir de leur sifflet et cartons personnels.
- Les officiels de table et responsables de salle portent le masque en permanence.
- L'ensemble des matériels utilisés est désinfecté avant et après la rencontre (ordinateur, chronomètre, table de marque, etc.).
- La réunion d'avant match doit se tenir en respectant les distanciations sociales, tout en portant un masque.
- Une solution hydroalcoolique sera à la disposition des officiels sur la table de marque.

Entente Sportive Handball Hagondange

Buvette d'après-match : spectateurs / joueurs

- Provisoirement en sommeil en attendant des directives nous permettant de la remettre en fonctionnement.

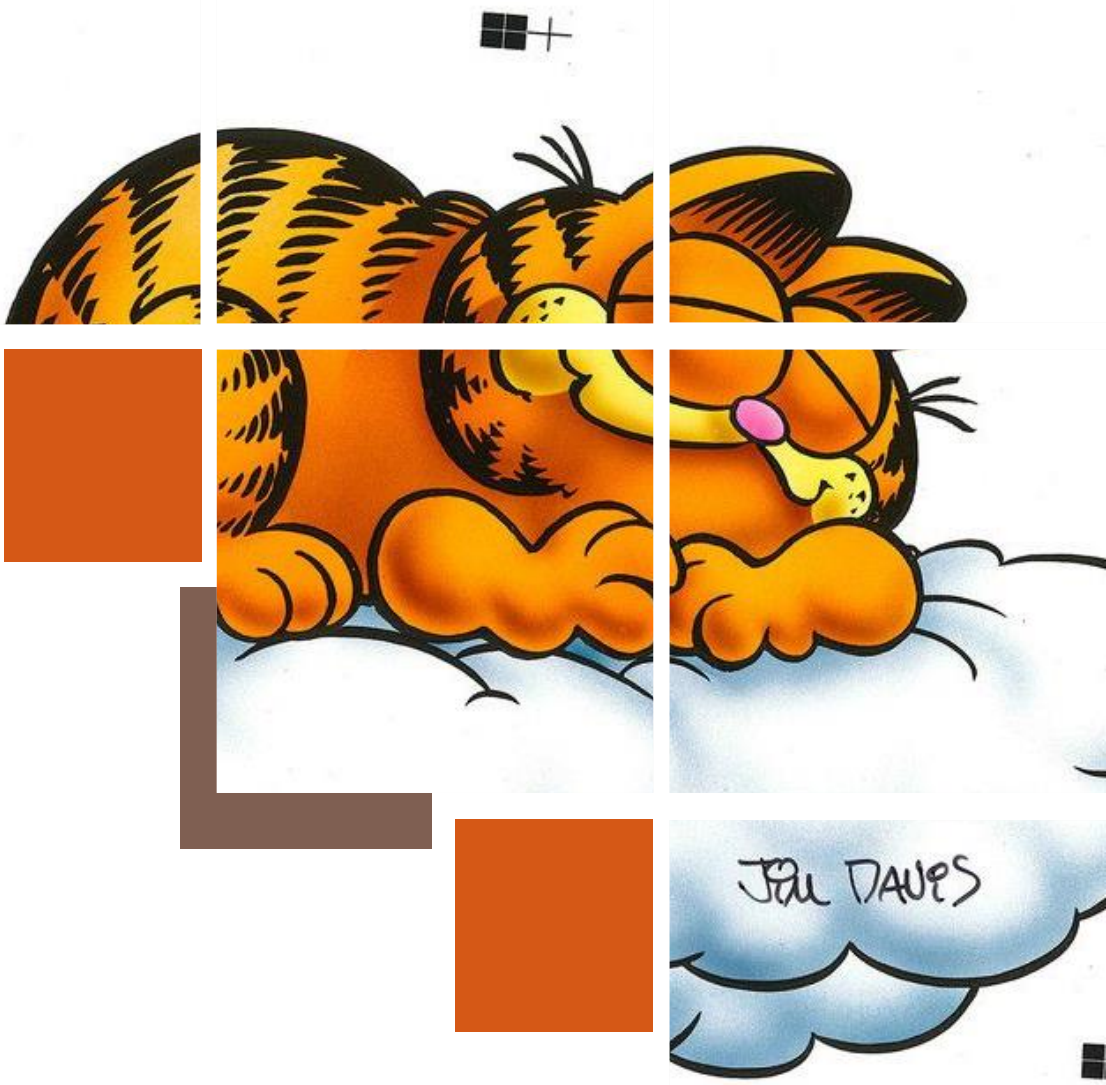

Entente Sportive Handball Hagondange

Club-house : utilisation / désinfection

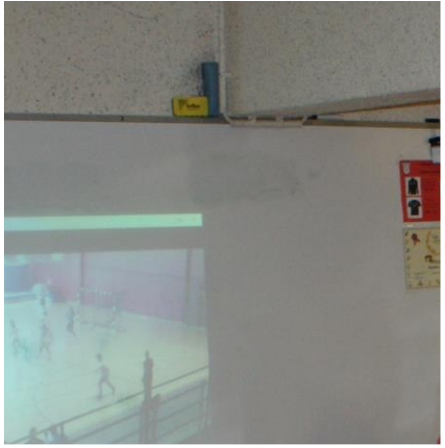

- Les réunions de Comité, compte tenu du nombre d'élus, auront désormais lieu à la salle de convivialité.
- Le local / club-house sera nettoyé et désinfecté à une fréquence plus soutenue.
- Compte tenu de la surface de notre local, la jauge sera
  - Dans le cas d'une réunion, de 8 personnes,
  - Pour toute autre utilisation, de 6 personnes.
- La distanciation sociale devra être fermement respectée.
- Le port du masque sera obligatoire.
- La Section mettra une solution hydroalcoolique à la disposition de toute personne habilitée à y entrer.

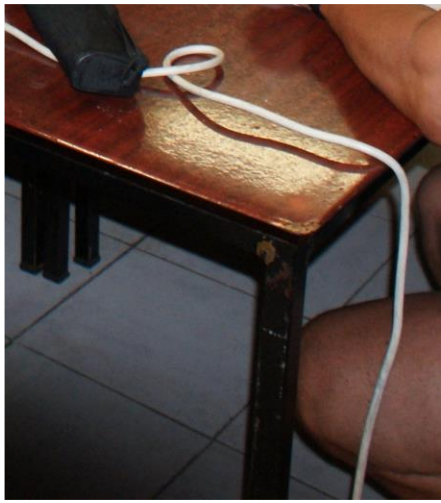

Entente Sportive Handball Hagondange

Utilitaires : utilisation / désinfection

- À chaque fois qu'un accompagnateur ou une accompagnatrice prendra possession ou rendra un véhicule, il ou elle veillera à Nettoyer les surfaces-contact principales (volant, poignées, vitesses, ceintures…) à l'aide de lingettes désinfectantes à disposition.
- Le port du masque sera obligatoire pour tous.
- La distanciation sociale devra être respectée.

Entente Sportive Handball Hagondange

Rappelez-vous que votre club est « multi-labellisé »

- Il est labellisé d'or « Moselle Sport Citoyen » pour ses valeurs de respect, de fair-play, de citoyenneté…
- Il est labellisé d'or pour son école de handball…
- Il est labellisé d'argent pour son école d'arbitrage…

Entente Sportive Handball Hagondange

Et que le handball, à HAGONDANGE, c’est fou !…

Entente Sportive Handball Hagondange

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

1m

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

Se laver les mains avant de mettre son masque et après l'avoir retiré

Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières

Couvrir le nez et la bouche

Une fois posé, ne plus le toucher

60°

Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19

Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**

Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**

Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**

Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

CRISE DU CORONAVIRUS : FAUSSES BONNES IDÉES, VRAIES SOLUTIONS

COVID-19

En protégeant notre santé, nous pouvons aussi protéger notre environnement.

FAUSSE BONNE IDÉE : PRIVILÉGIER LES PRODUITS EMBALLÉS DANS DU PLASTIQUE

VRAIE SOLUTION : ÉVITER LE PLASTIQUE

Dans vos achats alimentaires, privilégiez les emballages durables, comme le sac réutilisable. Une fois à la maison, vos fruits et légumes peuvent être pelés ou, à défaut, lavés à l'eau potable et savonnés avec un savon neuf, comme le recommande l'Anses.

FAUSSE BONNE IDÉE : JETER MES LINGETTES DANS LES TOILETTES

VRAIE SOLUTION : JETER MES LINGETTES DANS UN SAC POUBELLE

Les lingettes sont majoritairement composées de plastique, elles ne se dilouent pas. Les jeter dans les toilettes crée des bouchons dans les canalisations qui nécessitent des interventions lourdes. Les lingettes doivent être jetées dans un sac poubelle dédié. Une fois rempli, le sac doit être fermé, puis conservé 24 h pour des raisons sanitaires. Après ce délai, il doit être jeté dans le sac à ordures ménagères.

FAUSSE BONNE IDÉE : BRÛLER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX

VRAIE SOLUTION : VALORISER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Brûler 50 kg de végétaux chez soi représente en termes d'émissions de particules fines l'équivalent de 14 000 km parcourus dans une voiture essence récente. Pour éviter cette pollution de l'air, privilégiez le compostage de vos déchets verts. Vous pouvez aussi les stocker en fonction de la réouverture de la déchèterie la plus proche de chez vous.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000